Agroforesterie au sein des vignes

L'agroforesterie viticole a de nombreuses finalités, et ce, à plusieurs échelles.

- · À l'échelle de la parcelle, les arbres limitent le stress climatique de plusieurs manières : ils ont un effet brise-vent et réduisent l'érosion du sol. Leur système racinaire permet également de remonter l'eau des couches profondes du sol vers la surface et favorise l'infiltration de l'eau. Leur filet racinaire a un effet filtrant qui limite la pollution des nappes phréatiques et les mycorhizes au niveau de leur système racinaire contribuent activement au maintien de la vie du sol.
- · À l'échelle de l'exploitation, l'agroforesterie peut permettre de diversifier les productions au travers du bois d'œuvre et bois énergie, ainsi que via la production éventuelle de fruits. Les arbres permettent de recréer une fertilité et une biodiversité, ils luttent naturellement contre les ravageurs en abritant des auxiliaires de culture. L'agroforesterie contribue aussi à renforcer une image positive du domaine viticole.
- · A l'échelle du territoire, l'agroforesterie permet d'atténuer les effets du changement climatique en stockant du carbone, les zones arborées sont des sources d'habitats pour tout un cortège floristique et faunistique et recrée la trame écologique de nos territoires. Finalement, l'agroforesterie représente un atout paysager.

Hydrologie régénérative

Ce design hydrologique vise à l'amélioration du cycle de l'eau et au rééquilibrage des paysages en ralentissant, répartissant, infiltrant et stockant toute l'eau des précipitations, à l'échelle de la parcelle ou du site, favorisant ainsi les micro-climats et la biodiversité végétale et animale. Il a aussi pour objectif de diminuer l'érosion des sol auquel la plaine des Maures est particulièrement soumis.



Le fractionnement permet de ralentir l'écoulement de l'eau et de créer une succession de micro zones humides. Sont aussi implantés des petites mares tampons semi-humides de 5 à 10 m² à l'extrémité des parcelles et le long de fossés.

Schéma du design hydrologique des fossés





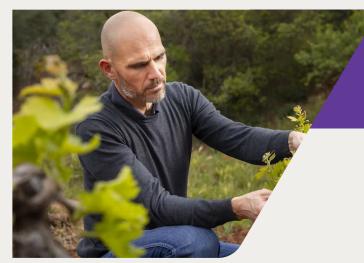


Les visites de fermes, financées par l'ADEME, ont pour objectif de sensibiliser et d'informer le plus largement possible les différents publics du monde agricole régional. Elles sont axées sur le lien entre agriculture et changement climatique pour diffuser les bonnes pratiques agricoles favorables au climat.

SAISON 2023

VISITES DE FERMES AUX PRATIQUES FAVORABLE AU CLIMAT





Visite nº 1: Agroforesterie et design hydrologique

Lionel ASIN, gérant du domaine Tasquier

Présentation de l'exploitation

Le domaine Tasquier est une exploitation viticole biologique de 25 ha en A.O.C Côtes de Provence, situé au cœur de la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures, sur la commune de Vidauban.

Sur la réserve naturelle, les sols à la texture sableuse sont peu profonds et pauvres en matière organique. La couverture végétale est éparse et peu dense et la roche mère apparente par endroit. Cela en fait un terroir particulièrement soumis à l'érosion, ce qui crée des ravines au sein des parcelles.

Lionel ASIN est prestataire sur le domaine Tasquier et gère son propre domaine au Luc. Il est également l'un des fondateurs de l'association "Les résilients, territoire locaux, globaux et singuliers" dont l'objectif est de développer des actions collectives s'appuyant sur les principes de l'agroécologie pour répondre aux enjeux de la ressource en eau, la fonctionnalité des sols et de résilience économique des territoires.

Il nous accueille aujourd'hui sur le domaine Tasquier pour nous présenter le site pilote de son projet d'agroforesterie viticole et de design hydrologique conçue avec Simon RICARD de PERMALAB et Alain CANET d'Arbres et Paysages 32, en partenariat avec le CEN PACA, le Syndicat Production totale : 1030 hl/an des Côtes de Provence et la coopérative Estandon.

Chiffres clés

SAU: 25,77 ha

Production à l'hectare : 40 hl/an

Agroforesterie : 1,45 ha

Surface en enherbement permanent :

25.77 ha

Le diagnostic

Les résultats sont issus de l'outil d'autodiagnostic mis à disposition par l'IRA2E (Inter-Réseau Agriculture, Énergie et Environnement) sur "www.jediagnostiquemaferme.com". Il se destine à tous les publics du secteur agricole et qui souhaitent estimer les performances énergétiques et climatiques d'une exploitation agricole.



Consommations d'énergie en 2022

Énergie consommée: 531,1 GJ/an

La consommation d'énergie du domaine est assez faible, car le domaine passe par la cave coopérative Les vignerons du Luc pour la vinification et l'embouteillage. L'impact énergétique de la production des bouteilles n'est donc pas pris en compte. Chez les domaines qui embouteillent sur place, c'est la première source de consommations énergétiques et d'émissions de GES. Si le domaine embouteillait sur place toute sa production, les consommations énergétiques augmenteraient de plus de 1000 GJ/an.



Produits pétroliers et gaz: 238.4 GJ /an

C'est le 2^e poste de consommation énergétique du domaine. Il correspond principalement à l'utilisation de GNR pour les opérations culturales.



Électricité: 0 GJ /an

Le domaine ne consomme pas d'électricité, n'ayant pas de point de vente et passant par la cave pour la transformation.



Engrais minéraux et amendements organiques: 281 GJ/an

ler poste de consommation énergétique du domaine, il correspond à l'énergie utilisée pour la fabrication des 20t d'engrais organique et les 20t de compost de déjections animales utilisées par an.



Autres: 11.6 GJ /an

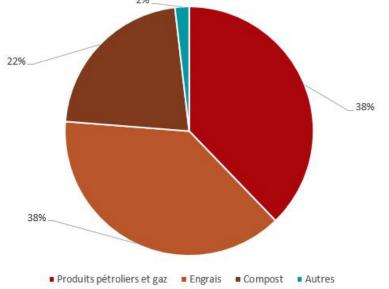
Ces consommations correspondent à l'énergie utilisée pour la construction des bâtiments agricoles, et la production de cuivre et de soufre.



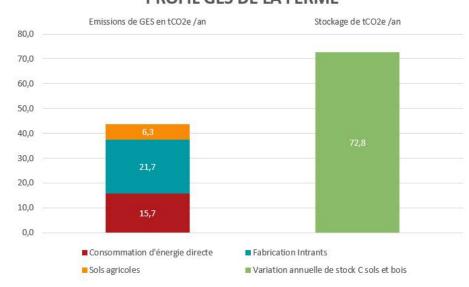
Petite mare tampon à l'extrémité d'une parcelle

Consommations et émissions

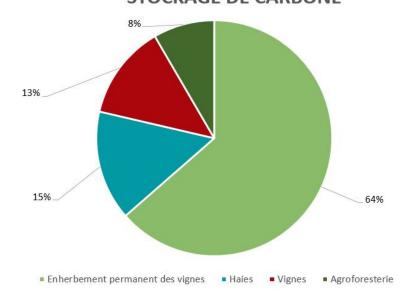
PROFIL ÉNERGIE DE LA FERME



PROFIL GES DE LA FERME



STOCKAGE DE CARBONE



Les gaz à effets de serre

La tonne équivalent CO2 (tCO2e) permet de comparer les impacts que les gaz à effet de serre (GES) ont sur l'environnement en les ramenant à un unique indice. Pour rappel, les GES agricoles sont le dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4) et le protoxyde d'azote (N_2O).



Émissions de GES en 2022

Les émissions : 43,7 tCO2e /an

Soit 4 fois l'empreinte carbone par habitant en France en 2021, selon le ministère de la Transition écologique.



Consommation d'énergies directes: 15,7 tCO2e /an

Ici les émissions liées aux consommations d'énergies directes correspondent seulement aux produits pétroliers, puisque le domaine n'utilise ni gaz ni électricité.



Fabrication des intrants: 21,7 tCO2e /an

Cette donnée correspond principalement à la fabrication des engrais et du compost, mais aussi en moindre partie à celle du cuivre, soufre et des bâtiments agricoles.



Sols agricoles: 6,3 tCO2e /an

Ce poste correspond aux émissions de N_2O lors de l'apport d'engrais ou de déjections animales à la parcelle.



Stockage de carbone: 72,8 tCO2e /an

L'enherbement permanent des vignes est la principale source de stockage de carbone sur l'exploitation.



Le stockage de carbone étant plus important que les émissions de GES, le bilan des émissions est de -29,15 tCO2e par an. Ici encore, le bilan serait différent si le domaine faisait la mise en bouteille et passerait à 27 tCO2e /an.



Double haie et couverts végétaux au sein d'une parcelle viticole